



## **REGLEMENT INTERIEUR 2022-2023**

### **ADHESION :**

Les personnes désirant adhérer au club MACS Natation devront **s'inscrire sur le site « swim-community.fr » et y remplir et signer électroniquement les documents demandés :**

- **La fiche licence** de la FFN : fiche licence mineurs ou fiche licence majeurs selon l'âge de la personne à inscrire.
- **Le coupon d'acceptation du règlement intérieur**

**Le règlement de la totalité de la cotisation** peut se faire en carte bancaire sur le site directement, par chèque (possibilité de payer en plusieurs fois mais la totalité des chèques devra être remise lors de l'inscription), en espèces.

*Tout dossier incomplet empêchera la demande d'inscription dans un délai de 10 jours, et le demandeur d'adhésion ne pourra plus accéder au bassin*

### **ENTRAINEMENTS :**

1) **La fréquentation des séances est obligatoire du début à la fin de la saison selon le planning de chaque groupe.** 4 entraînements/semaine sont obligatoires pour les groupes Jeunes et Juniors. Toute absence devra être excusée par un responsable du licencié auprès de son entraîneur. **L'assiduité est importante** pour tous les nageurs non seulement pour leur progression mais aussi par respect pour l'entraîneur et le club.

2) Chaque licencié est sous la responsabilité du club du début à la fin de chaque entraînement. Il est sous la responsabilité de ses parents jusqu'à l'heure de début de l'entraînement et dès l'heure de fin de celui-ci. Il est donc important de s'assurer en déposant les enfants que l'entraînement a bien lieu.

3) Lors de chaque entraînement, **il est demandé aux licenciés d'adopter une conduite exemplaire**, de respecter l'entraîneur et les autres membres du club, mais aussi les membres du personnel de la piscine.

4) **Le règlement intérieur de la piscine est également à respecter** : conserver les locaux, notamment les vestiaires et les douches propres et en bon état, et ne pas être trop bruyant pour ne pas gêner d'éventuels autres groupes.

5) **Le port du bonnet du club est OBLIGATOIRE** à chaque entraînement.

## **DEPLACEMENTS / COMPETITIONS :**

- 1) La participation ou non d'un licencié à un déplacement est la seule décision de l'entraîneur.
- 2) **Si un licencié est convoqué à une compétition et qu'il ne peut l'honorer, il est demandé de prévenir le club (macsnatation@gmail.com) et l'entraîneur au moins une semaine à l'avance ou de fournir un certificat médical.**
- 3) Si le club engage des frais sur certaines compétitions et qu'un compétiteur ne se présente pas sans motif valable (certificat médical, raisons familiales graves), les dits frais seront à la charge de la famille.
- 4) **Le port de la tenue (bonnet et t-shirt) aux couleurs du club est OBLIGATOIRE lors des compétitions**, ainsi que lors de la remise des récompenses.
- 5) Compétition avec déplacement comprenant une ou plusieurs nuitée(s) et restauration :  
Lorsqu'un nageur part en compétition et qu'une nuitée est prévue, il sera demandé à la famille une **participation pour les frais de restauration et d'hébergement** (8€ par repas et 20€ par nuitée, petit déjeuner inclus).
- 6) **Le respect de l'esprit de groupe** est fondamental en respectant et en encourageant les autres membres du club, en respectant l'entraîneur et les membres de l'encadrement.
- 7) Le règlement intérieur de l'établissement qui nous accueille est à respecter : propreté et état des locaux, personnel.
- 8) La consommation de produits dopants, d'alcool, de tabac et de produits illicites est strictement interdits.

## **MEDIAS :**

L'identité de chaque licencié est susceptible d'apparaître sur notre site internet « macsnatation.fr », sur notre compte Facebook, sur les différents sites des comités de natation ou lors de parutions d'articles dans les journaux.

## **MANQUEMENT AU REGLEMENT INTERIEUR :**

Tout manquement au règlement intérieur aura pour conséquence :

- Un avertissement adressé au licencié ET à ses responsables légaux.
- Une exclusion de l'entraînement.
- Une non-participation à une ou plusieurs compétitions.
- Une exclusion du club.

La décision sera prise par l'entraîneur uniquement ou par l'ensemble du bureau selon l'importance de la faute.